

NORD-BASSIN

Camping d'Audenge, une reprise en main qui pose question

Le délégataire du camping d'Audenge n'est resté sur site qu'une petite année... La ville vient de reprendre en main sa gestion lors du dernier conseil. Décryptage

Trois étoiles et 200 emplacements, il a d'abord été concédé en 2003 à la société Plein Air Tourisme pour sa gestion. Un nouveau contrat de concession a été signé il y a un an - le 20 juillet 2018 - à la société "Audenge Revea Vacances". Sauf qu'après cette signature et l'arrivée de ce nouveau délégataire, rien ne semble s'être passé comme prévu.

« Au cours des derniers mois, un certain nombre d'usagers ont fait part aux services de la commune de leur mécontentement quant à la gestion du camping, pour des motifs variés », explique la ville en citant principalement des défauts de communication comme « des défauts de référencement » sur internet et dans les guides touristiques.

Dans le même temps, la commune commence à « nourrir un certain nombre d'inquiétudes quant au respect de ses obligations », suite à une visite sur site en juin 2019. Les travaux



Le camping du Braou est repris en régie par la ville d'Audenge.

« UN SCANDALE »

Pour la tête de liste d'Audenge Autrement - Philippe Pohl - ce dossier reflète « l'incompétence ou la légèreté de l'équipe municipale actuelle ». « L'historique de ce gestionnaire montre plusieurs condamnations prononcées. Cela aurait dû suffire à refuser ce choix », affirme-t-il. « La mairie s'est "portée caution" à hauteur de 625 000 euros pour des travaux inacceptables et jamais vus ! »

« A force de cadenasser, de ne pas déléguer, de ne pas faire participer ses équipes, de ne pas s'entourer de compétences notre édile empêche toute progression », lâche Philippe Pohl, plus que jamais en campagne...

nécessaires, mis à la charge de la société, « n'avaient pas été réalisés », et « n'avaient même pas démarré ». Ces investisse-

ments prévus étaient pourtant « la construction d'un nouveau bâtiment destiné à regrouper snack-bar, sanitaires, douches,

espace club enfants ». Ces derniers devaient être achevés, au plus tard, en avril 2020.

Un premier courrier de mise en demeure a été envoyé à la société "Audenge Revea Vacances" en octobre 2019 « pour s'assurer que la société concessionnaire satisfait à ses différentes obligations contractuelles ».

Mais la société « n'a strictement donné aucune suite à cette mise en demeure », que ce soit par écrit ou même simplement en prenant l'initiative d'un contact téléphonique avec le maire Nathalie Le Yondre ou ses services. La commune ne peut qu'en déduire que le délégataire « est dans l'incapacité de justifier qu'il a satisfait à ses obligations échues ».

De plus, la commune d'Audenge précise que le concessionnaire n'a pas été « loyal » et a porté à la connaissance de la commune « des informations mensongères », trompant ainsi la ville « sur sa capacité à satisfaire à ses obligations contractuelles ». Financières notamment...

Voici pourquoi le conseil municipal a délibéré, la semaine dernière, pour résilier le contrat de concession et reprendre, en gestion directe, le camping municipal du Braou.